

FEUGERES



LE MOT DU MAIRE

Le printemps est enfin arrivé après les intempéries que nous avons subies cet hiver. En effet, il est vrai que pour notre région, c'est très rare d'avoir autant de neige (les photos sont là pour le faire voir !!). Nous avons constaté un élan de solidarité. J'en profite notamment pour remercier les agriculteurs qui ont aidé à déneiger les routes de notre village, ainsi que toutes les personnes qui ont rendu service à ceux qui en avaient besoin.



Sur le lotissement de la sablonnière, la première maison est enfin en construction. Il a fallu beaucoup de patience et de persévérance, car la complexité administrative ne nous a pas aidés. M. YON Abel et M^{lle} DUPUY Monique pourront prendre possession de leur nouveau logement pour le début de l'année prochaine. Deux autres constructions devraient suivre. Nous avons également d'autres demandes en cours qui, je l'espère, aboutiront.

Concernant le réaménagement des routes de la commune, le projet a pris du retard. La première partie devrait se réaliser ce printemps, et nous essayerons de poursuivre sur 2011.

Comme vous pourrez le voir dans ce journal, les projets ne manquent pas. Le conseil s'efforce de les mener au mieux pour le bien de la commune

Jacques Vantomme
Maire de Feugères

SOMMAIRE

Le mot du maire-----	2
Sommaire-----	3
Les commissions-----	4
le budget-----	5
Les travaux-----	6
le RPI-----	9
la communauté de communes "sèves & taute"-----	11
Les associations-----	13
Etat civil 2009-----	18
Renseignements pratiques-----	18

LES COMMISSIONS

Communauté de communes "Sèves-Taute"

Rose-Marie LELIEVRE (titulaire)
Emmanuel GIRRES (titulaire)
Nicolas JEANSON (suppléant)

Syndicat des affaires scolaires

Rose-Marie LELIEVRE (titulaire)
Christine COMPERE (titulaire)
Stéphanie TAPIN (titulaire)
Fabienne LESAULNIER (parent d'élève)

Syndicat d'alimentation en eau potable

Jacques VANTOMME (titulaire)
Jean-Claude GUENERIE (titulaire)
Emmanuel GIRRES (suppléant)

Syndicat d'électrification rurale

Jean-Claude GUENERIE (titulaire)
Michel PIEDAGNEL (titulaire)
Rose-Marie LELIEVRE (suppléante)
Emmanuel GIRRES (suppléant)

Parc des Marais

Philippe LHULLIER (titulaire)

Service d'Action Gérontologique

Rose-Marie LELIEVRE
Michel PIEDAGNEL

Banque alimentaire

Michel PIEDAGNEL (titulaire)
Danielle JACQUETTE (hors conseil)

Centre Communal Action Sociale (CCAS)

Rose-Marie LELIEVRE
Michel PIEDAGNEL
Stéphanie TAPIN
Christine COMPERE
André TOUROUDE (hors conseil)
Micheline LEFRANC (hors conseil)
Thérèse LECARPENTIER (hors conseil)
Danielle JACQUETTE (hors conseil)

Commission des bâtiments communaux, du cimetière et des appels d'offres

Jean-Claude GUENERIE
Rose-Marie LELIEVRE
Ludovic GIARD
Philippe LHULLIER

Commission des voies, des chemins communaux et des affaires agricoles

Emmanuel GIRRES - Philippe LHULLIER
Stéphanie TAPIN - Nicolas JEANSON

Commission de la salle communale

Ludovic GIARD - Daniel GIARD (hors conseil)
Michel PIEDAGNEL

Commission des sports

Aude HULMER
Ludovic GIARD

Commission communication et vie associative

Rose-Marie LELIEVRE - Aude HULMER
Christine COMPERE - Philippe LHULLIER
Nicolas JEANSON

Commission administrative (liste électorale)

Michel PIEDAGNEL
Aude HULMER

Commission lotissement

Philippe LHULLIER - Ludovic GIARD
Michel PIEDAGNEL

Commission assainissement

Michel PIEDAGNEL - Rose-Marie LELIEVRE
Philippe LHULLIER

Commission ISBA

Aude HULMER - Christine COMPERE
Stéphanie TAPIN - Emmanuel GIRRES
Michel PIEDAGNEL
Hors conseil
Micheline LEFRANC
Thérèse LECARPENTIER

Edifices publics pour les Handicapés

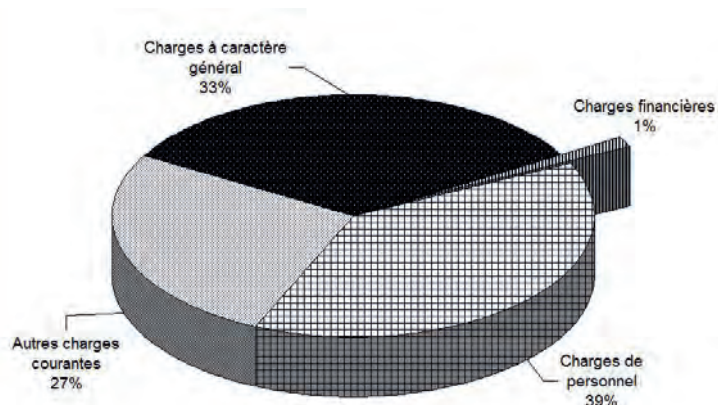
Emmanuel GIRRES

Commission carte communale

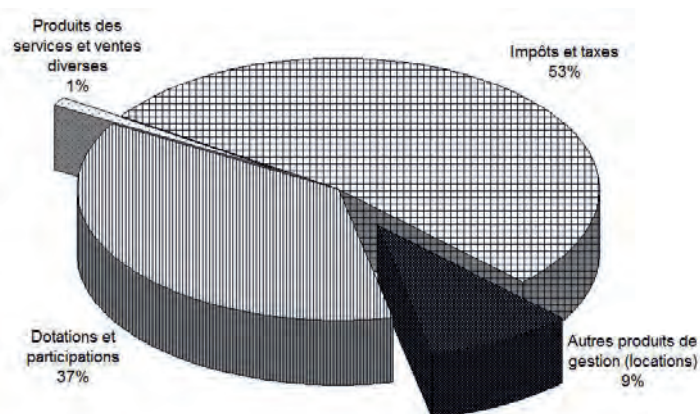
Emmanuel GIRRES - Philippe LHULLIER
Stéphanie TAPIN - Nicolas JEANSON
Rose-Marie LELIEVRE - Jean-Claude GUENERIE

LE BUDGET

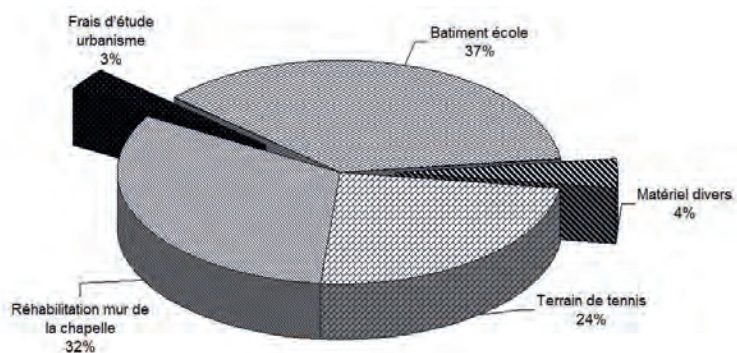
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



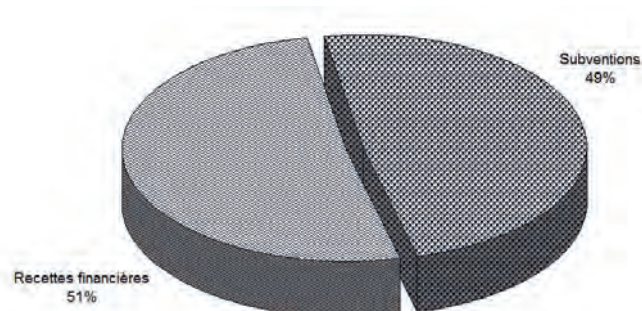
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTE D'INVESTISSEMENT



LES TRAVAUX

TRAVAUX DE VOIRIE

Des travaux routiers avaient été programmés en 2009 sur une partie de la route de Montcuit, une partie du Hecquet et de l'hydraulique sur la route d'Hauteville.

Ces travaux auraient dû commencer début octobre, cependant, pour ne pas nuire aux agriculteurs pendant la période d'ensilage, nous avons demandé à l'entreprise Laisney de les différer d'une quinzaine de jours, mais malheureusement, avec le mauvais temps qui a suivi, ces travaux n'ont pas pu démarrer. Ils devraient commencer dès que les conditions atmosphériques le permettront.

La CCST a voté un fond de concours (participation financière) sur 12 ans, pour aider les communes faisant des travaux sur leurs voies communales. Cette aide s'élève à 50% du reste à charge du montant sur l'enrobé de la bande de roulement (3,20 m de largeur maximale à raison de 120kg/m²). Pour Feugères nous avons une aide sur 2726 m² par an cumulable.

Pour information, vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif de ce fond de concours pour toutes les communes concernées.

Communes	Longueur totale en m	Longueur moyenne en m	Surface estimée en m ²	Durée en années	Base surface annuelle en m ²
AUXAIS	6 520	3.2	20 864	12	1 739
FEUGERES	10 223	3.2	32 714	12	2 726
GONFREVILLE	6 590	3.2	21 088	12	1 757
GORGES	8 813	3.2	28 202	12	2 350
LE PLESSIS LASTELLE	7 980	3.2	25 536	12	2 128
MARCHESIEUX	24 694	3.2	79 021	12	6 585
NAY	4 300	3.2	13 760	12	1 147
PERIERS	22 805	3.2	72 976	12	6 081
RAIDS	8 783	3.2	28 106	12	2 342
ST GERMAIN/SEVES	8 429	3.2	26 973	12	2 248
ST MARTIN D'AUBIGNY	21 341	3.2	68 291	12	5 691
ST SEBASTIEN DE RAIDS	3 400	3.2	10 880	12	907
TOTAL	133 878		428 410		35 701

ELABORATION D'UNE CARTE COMMUNALE

La carte communale est un document d'urbanisme simplifié dont peuvent se doter les communes ne disposant pas d'un PLU (plan local d'urbanisme).

Ce document d'urbanisme est devenu indispensable pour pouvoir bénéficier de subventions pour certains travaux, dans le cadre du contrat de territoire et pour être en cohérence avec le SCOT (schéma de cohérence territoriale) du pays de Coutances.

Le cabinet Philippe Avice de Tourlaville nous épaulera pour la réalisation de ce document. Les propriétaires de la commune seront consultés par le biais d'une enquête publique.

ASSAINISSEMENT

Petit rappel : une étude de faisabilité sur un assainissement collectif, au niveau du bourg, avait été effectuée au cours du précédent mandat, mais vu l'importance du montant des travaux, aucune décision définitive n'avait été prise. Or, vous savez que pour 2012, selon la loi sur l'eau du 31 décembre 2006, tous les problèmes de traitement des eaux devront être solutionnés.

Les contrôles de diagnostics, rendus obligatoires par cette loi et les décrets d'application du 7 septembre 2009, devraient commencer sur notre commune fin 2010.

Chaque propriétaire sera tenu de mettre son installation aux normes. Pour quelques uns, en particulier pour certaines habitations du bourg, le manque de terrain nécessitera sans doute une installation adaptée.

Nous avons donc créé une commission assainissement qui a commencé à travailler en concertation avec les services départementaux compétents, pour étudier toutes les possibilités pour ces habitations.

Une étude de faisabilité, avec la société BEDARD, chargée du contrôle de l'Assainissement Non Collectif va démarrer. Les habitants du bourg seront très prochainement informés des modalités de mise en œuvre de cette étude.

TRAVAUX DU LOGEMENT 1, LE BOURG.

Le logement se trouvant vacant, quelques travaux de remise en état ont été réalisés :

- Installation de la VMI par l'entreprise HUMIDITEC.
- Peinture de la cuisine et du couloir.
- Réfection d'un placard au rez de chaussée.
- Isolation du grenier.
- Réparation des gouttières.

ISBA

Dans le cadre de la sauvegarde de notre patrimoine local, nous étudions la possibilité de restaurer l'ISBA. Cette opération peut être réalisée avec l'aide du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin. Une commission composée d'élus et d'habitants de Feu-gères s'est déjà réunie. Nous sommes dans l'attente de différents devis.

FREDON

Le Conseil Municipal a délibéré pour engager notre collectivité dans une action avec la FREDON (*Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles*).

C'est une action innovante visant à limiter l'utilisation des produits phytosanitaires dans la lutte contre les organismes nuisibles.

Le Conseil Municipal a donc décidé d'adopter la charte de la FREDON et de s'engager avec le personnel communal à traiter mieux, c'est-à-dire acquérir une meilleure connaissance des produits phytosanitaires pour mieux les utiliser et ainsi limiter les risques pour les utilisateurs, le public et l'environnement.

Cette opération est financée par le Parc des Marais, le Conseil Général et les services de l'eau.

La FREDON formera donc gratuitement, sur place, les employés communaux et les élus responsables pour une meilleure utilisation des produits phytosanitaires.

Nous avons pensé qu'il était nécessaire d'adopter cette charte dans la mesure où 50% de la pollution constatée dans les nappes phréatiques provient du traitement des infrastructures des collectivités (désherbage des routes, des parkings, des espaces publics....) par le biais du ruissellement des eaux de pluies principalement.

Signature d'une charte d'entretien des espaces publics avec la FREDON de Basse-Normandie

Chaque région française est pourvue d'une Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles.

La FREDON met en place des actions visant à limiter l'utilisation des produits phytosanitaires dans la lutte contre les organismes nuisibles. Il a été constaté que les molécules utilisées pour le désherbage des zones non agricoles sont régulièrement retrouvées dans les eaux superficielles et souterraines.

Les communes sont des consommateurs non négligeables de produits phytosanitaires. De plus les zones urbaines sont souvent connectées directement au réseau d'évacuation des eaux pluviales, d'où un transfert rapide, sans dégradation des molécules, vers les ruisseaux.

La FREDON propose un accompagnement aux communes vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, sachant qu'en 2014 la législation dans ce domaine deviendra très stricte.

Ces communes doivent s'engager à travers une charte qui comporte trois niveaux :

- niveau 1 - traiter mieux
- niveau 2 - traiter moins
- niveau 3 - ne plus traiter chimiquement.

En contrepartie la FREDON apporte son aide technique (formation du personnel, audit des pratiques, fourniture de documents, accompagnement de mise en conformité...) et un appui financier (formation, audit, conseils et documentation pris en charge).

La commune de Feugères s'est engagée pour le niveau 1.

Après contrôle du respect des engagements pris par la commune, la FREDON pourra lui attribuer un "label", remis par le Président du Conseil Général.

Ne soyez pas étonnés si vous voyez les employés communaux traiter avec des tenues différentes (combinaison, masque, gants...), ce n'est pas parce qu'ils utilisent des produits plus dangereux, mais c'est tout simplement parce qu'ils respectent la législation en vigueur dans ce domaine !

Vous pourrez aussi, au départ, avoir l'impression que nos espaces publics (cimetière, parkings....) sont moins propres ; soyez indulgents car il faudra peut-être un peu de temps pour trouver les bonnes pratiques.

La réduction des sources de contamination des eaux est un enjeu de santé publique.

Marchésieux 02 33 47 92 01 - Saint Martin d'Aubigny 02 33 46 34 45 - Feugères 02 33 76 10 65

Il y a eu hélas un grand changement dans notre école cette année : une classe a été fermée. Malgré les efforts de nos municipalités, le compte n'y était pas. Il aurait fallu 175 élèves inscrits et nous n'en avons que 167 actuellement.

Direction : M. Auffret ayant postulé pour un autre poste (sans direction) dans un autre R.P.I., c'est M^{me} Tirard qui a repris la direction ; le mardi (jour de la décharge de la directrice), c'est M. Bisson qui prend en charge les élèves de M^{me} Tirard.

A la rentrée, M^{me} Morin n'a pas repris pour des raisons de santé ; c'est M^{me} Le Bail qui assure la classe jusqu'à son retour (prévu pour fin janvier).

Voici les répartitions :

Les effectifs et la fermeture de classe nous ont obligés à séparer des élèves d'un même niveau et à multiplier les cours doubles...

A Marchésieux :

- M^{me} Lebeurier Nicole accueille les enfants de Toute Petite Section / Petite Section (2 et 3 ans).
- M^{me} Tirard Céline et M. Bisson Mathieu assurent l'encadrement des enfants de Moyenne Section (4 ans) et de Grande Section (5 ans).
- M. Allix Benoît travaille avec des élèves de Grande Section (5 ans) et une partie des CP (6 ans).

A Saint-Martin-d'Aubigny :

- M^{me} Hélie-Philipot Jessica a la charge des autres CP (6 ans) et d'un groupe de CE1 (7 ans).
- M^{elle} Esnol Patricia fait la classe à des élèves de CE1 (7 ans) et de CE2 (8 ans).

A Feugères :

- M^{me} Morin Anne-Marie (remplacée par M^{me} Le Bail Sandrine pendant son congé de maternité) enseigne auprès des élèves de CE2 (8 ans) et d'une partie des CM1 (9 ans).
- M^{me} Ourry Catherine travaille avec l'autre partie des CM1 (9 ans) et l'ensemble des CM2 (10 ans).

Manifestations prévues par la coopérative scolaire

Octobre / Novembre : vente de photos

Décembre : marché de Noël

Mai / Juin : vente du journal scolaire : " Le petit canard du marais "

LE R.P.I.

Effectifs à la rentrée 2009 :

2009/2010	Nombre d'élèves		Nombre d'élèves habitant			
	Nom des enseignants	Par classe	Par cours	À Marchésieux	À Feugères	À St Martin d'Aubigny
M ^{me} Ourry	23	7 CM1 / 16 CM2	9	6	5	3
M ^{me} Morin	23	13 CE2 / 10 CM1	11	5	4	3
M ^{lle} Esnol	23	11 CE1 / 12 CE2	13	3	6	1
M ^{lle} Hélie-Philipot	22	16 CP / 6 CE1	7	2	12	1
M. Allix	24	15 GS / 9 CP	15	3	6	0
M ^{me} Tirard	26	19 MS / 7 GS	14	4	8	0
M ^{me} Lebeurier	26	5 TPS / 21 PS	12	5	8	1
TOTAL	7 classes	167 élèves	81	28	49	9

Evolution des effectifs du RPI depuis 2000

	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010
Marchésieux	81	78	81	95	84	91	92	?	?	81
Feugères	20	29	28	20	31	36	36	?	?	28
St Martin d'Aubigny	41	40	45	42	43	40	45	?	?	49
Autres communes	7	6	7	6	7	8	7	?	?	9
Total	149	153	161	163	165	175	180	191	166	167
Nombre de classes	6	6	7	7	7	7	7	8	8	7
Moyenne par classe	24,8	25,5	23	23,3	23,6	25	25,7	23,8	20,75	23,8

↑
Ouverture de la 7^{ème} classe

↑
Ouverture de la 8^{ème}

↑
Fermeture de la 8^{ème} classe

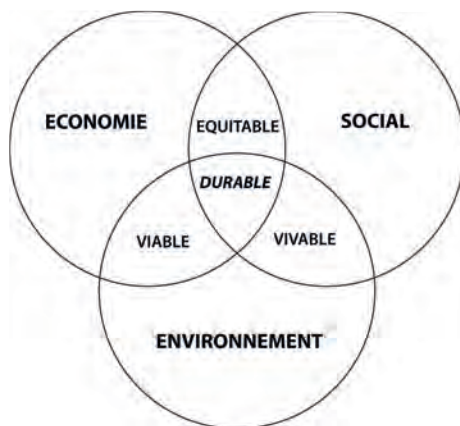
UNE NOUVELLE GENDARMERIE

Les nouveaux bâtiments de la gendarmerie sont en cours de construction à Périers, dans le nouveau lotissement, route de Saint-Lô. La ville de Périers en a la maîtrise d'ouvrage, avec un fond de concours de la CCST. Le montant total des travaux est de 1 470 840€.

ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE:

AGENDA 21

En 1992, Convention de Rio : plus de 150 chefs d'État signent un programme d'actions pour le 21^{ème} siècle, l'Agenda 21, un ensemble de recommandations concrètes pour ce siècle, décliné du concept de développement durable, et qui repose sur 3 piliers fondateurs : l'action économique, le développement social et la gestion économe des ressources naturelles.



Les principes de la démarche:

- La transparence et le partage de l'information
- La prise en compte du long terme et l'ancrage dans la durée
- La responsabilité, individuelle et collective
- La concertation
- La transversalité

Pour chaque projet le groupe de travail (constitué d'élus et de citoyens) devra se poser la question " est-ce-que mon projet s'inscrit dans le schéma de l'agenda 21 ?"

ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À L'AGENCE MANCHE ENERGIE (A.M.E.)

Cette agence apporte des conseils techniques aux collectivités territoriales dans leurs démarches de maîtrise d'énergie ou d'utilisation d'énergies renouvelables.

La CCST leur a demandé d'effectuer un diagnostic complet de l'éclairage public de son territoire (sauf Nay qui n'en a pas et Saint Germain sur Sèves qui a des installations récentes). Pour chaque commune, un inventaire technique de l'existant et un inventaire financier sera établi avec analyse chiffrée sur les trois dernières années.

Suite à ce diagnostic, des solutions pourront être proposées pour mieux maîtriser la consommation énergétique des bâtiments et de l'éclairage public.

ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES

La FREDON est un organisme qui met en place des actions innovantes visant à limiter l'utilisation des produits phytosanitaires.

Les communes peuvent adhérer à cet organisme (voir article dans les pages précédentes). Trois communes ont déjà signé la Charte dont Saint-Martin d'Aubigny qui a déjà reçu son "Label 1er niveau"

PÔLE ENFANT JEUNESSE

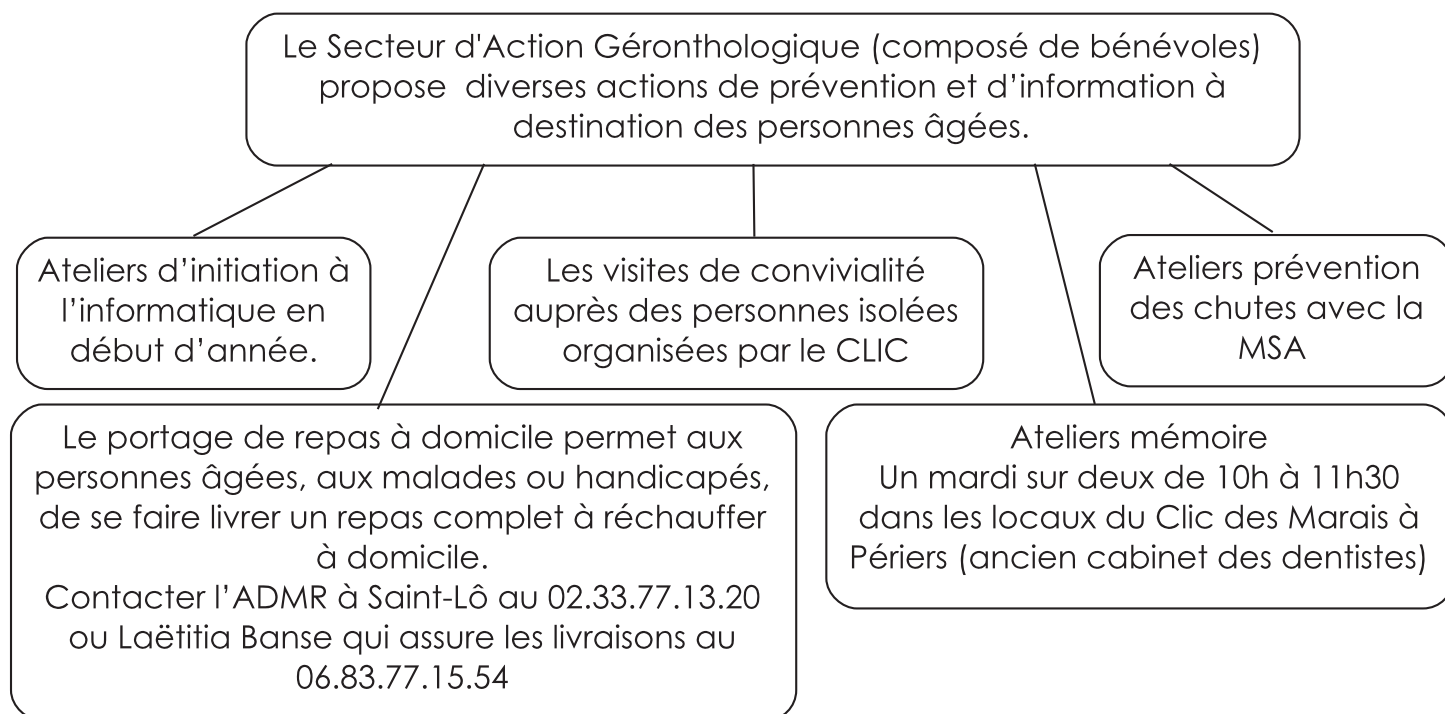
L'équipe du CLSH propose tout au long de l'année (mercredis et vacances) des activités variées : théâtre, musique, cirque, couture, cuisine, gym d'éveil...

Pour tout renseignement sur le centre de loisirs, contacter Fabienne au 02.33.76.73.37

Le RAM "les Lucioles", est ouvert, le matin, les lundis, mardis et jeudis et propose aussi de nombreuses activités pour les jeunes enfants, avec les assistantes maternelles et les parents. Pour tout renseignement, contacter Nathalie Morin au 02 33 76 58 69.

Le PASS CULTURE SPORT permet aux jeunes de 4 ans jusqu'à l'entrée au collège, habitant le territoire de la CCST, et dont les parents relèvent des tranches de quotient familial A et B de la CAF, de bénéficier d'une réduction de 50% (par an et par enfant) sur l'adhésion à une association sportive ou culturelle (dans la limite de 30€ maximum d'aide).

AIDES AUX PERSONNES AGÉES



LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION

Le CLIC des marais (Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées) a vocation à apporter des réponses préventives et opérationnelles aux personnes âgées et à leur famille, ainsi que pour les personnes en situation de handicap dans tous les aspects de la vie quotidienne (retraite, accès aux droits, logement et transport, maintien à domicile...)

Permanences au siège du CLIC

hôpital local, 3 rue Alfred Regnault Périers

Tél : 02.33.76.35.64.

Les randonnées de la Communauté des Communes

DATES	LIEUX
21 mai	Nay
28 mai	Périers
4 juin	Marchésieux
11 juin	Saint-Sébastien-de-Raids
18 juin	Saint-Martin-D'Aubigny
25 juin	Gorges
2 juillet	Feugères
9 juillet	Le-Plessis-Lastelle
16 juillet	Saint-Germain-Sur-Sèves
23 juillet	Auxais
30 juillet	Gonfreville
6 août	Raids

Départ tous les vendredi soir à 20 h 00
(Vérifier les lieux de départ dans la presse)

LES ASSOCIATIONS

COMITÉ DES FÊTES

Composition du bureau :

Président : Ludovic GIARD,
Président d'honneur : André TOUROUDE,
Vice-président : Denis BOCQUET,
Secrétaire : Michel PIEDAGNEL,
Trésorier : Loïc HARIVEL,
Membres: Thérèse BASSET, Michel COUSIN, Marc HARIVEL, Patrick ISRAEL,
Philippe LHULLIER, Pascal LUCAS, Martine THOMINE,
Maurice TOULORGE.

En 2009, les membres du comité des fêtes avaient décidé de relancer une manifestation qui n'avait plus été organisée à Feugères depuis de nombreuses années : un méchoui. Malgré quelques doutes, ce fut une réussite totale, puisque près de 260 personnes se sont retrouvées le 26 juillet au stade. Chacun a pu apprécier le repas et a passé une agréable journée, sous un soleil rayonnant.

Mais cette réussite, c'est aussi et surtout celle de tous les bénévoles qui sont venus aider le comité durant tout le week-end, afin de monter et démonter les tentes, mettre en place les tables, servir le repas, Sans eux, rien n'aurait été possible.

C'est pourquoi, le comité des fêtes profite de ces quelques lignes pour les remercier à nouveau, ainsi que ceux qui aident régulièrement à organiser les autres manifestations tout au long de l'année.

LES ASSOCIATIONS

Pour 2010, toutes les manifestations vont être reconduites selon le calendrier ci-dessous :

Calendrier 2010

Dimanche 20 Juin.....	Sortie vélo
Mercredis 16 et 30 Juin, jeudi 15 juillet	
Mercredis 28 Juillet, 11 et 25 Août.....	Randonnées pédestres
Samedi 3 Juillet.....	Vide-grenier
Dimanche 11 Juillet.....	Course cycliste
Dimanche 25 Juillet.....	Méchoui
Samedi 16 Octobre.....	Concours de belote
Samedi 18 Décembre.....	Arrivée du Père Noël

Le comité des fêtes invite également toutes les personnes désirant participer à l'animation de la commune à venir rejoindre les membres au sein du comité pour proposer leurs idées et pour l'organisation de toutes ces manifestations.

PALET FEUGERAIS

Président : Michel COUSIN

Cette année encore divers concours seront organisés par la société, en voici les dates :

21 mars	25 avril	24 mai
7 juillet	24 juillet	1er août
	11 août	

25 juillet Championnat de la Manche à CERENCES

12 septembre au profit de la société de chasse de Feugères

2 octobre : dernier concours, verre de l'amitié offert à tous les présents.

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE FEUGÈRES - F.C.M. 118

Composition du bureau :

Président : Emmanuel GIRRES,

Vice-président : Michel COUSIN,

Trésorier : Christian FAUTRAT,

Secrétaire : Sylvain GIARD,

Membres : Bernard GIARD, Daniel GIARD, Jean-Pierre ENAULT, Xavier LETOURNEUR,
Fabrice LECLUZE.

En début d'année 2010, des "comptages" de gibier ont été effectués dans la commune.

LES ASSOCIATIONS

Ces opérations sont organisées par la société de chasse en collaboration avec la Fédération Départementale des Chasseurs.

La société a accueilli un nouveau chasseur cette saison, ce qui porte à 19 le nombre d'adhérents.

Plusieurs manifestations auront lieu comme les années précédentes à des dates non encore fixées (concours de belote, palet, soirée repas, etc...).

CLUB DES BONS AMIS

L'assemblée générale du club a eu lieu en décembre 2009.

Composition du bureau :

Président :	André Touroude
Vice-Présidente :	Danielle Jacquette
Secrétaire :	Marc Harivel
Trésorière :	Madeleine Piedagnel

Le programme des activités pour l'année 2010 a commencé en janvier par la galette des rois et le 31 janvier a eu lieu le repas à Lozon.

Mais au réveil, ce dimanche matin 31 janvier une épaisse couche de neige blanchissait à nouveau notre campagne. Ce n'était pas très encourageant !

Le président tient à remercier toutes les personnes qui, soit par leur présence, soit par leur aide, ont contribué au succès de cette journée. Nous espérons que tous ceux qui ont bravé ce mauvais temps pour assister à cette manifestation, n'ont pas eu trop de désagréments sur la route ; c'est l'essentiel !

Voici la suite du programme des manifestations pour 2010 :

- le 18 mai voyage
- le 10 juin repas
- le 8 octobre concours de belote
- le 21 novembre loto
- le 9 décembre repas de Noël

La prochaine assemblée générale aura lieu le 9 décembre 2010.

Le club reste ouvert à toutes celles et tous ceux qui souhaiteraient y adhérer.

ENTENTE. LOREY. HAUTEVILLE. FEUGÈRES

Équipe 1A : Dans un championnat de première division de district relativement serré, l'équipe fanion de l'Entente se classe neuvième, après douze matchs de championnat avec 26 points (3 victoires, 5 nuls et 4 défaites ; 13 buts pour et 15 contre). Dans ce championnat rien n'est joué, car nos équipiers ne sont qu'à 8 points de la première place du classement mais les derniers ne sont qu'à 5 points de notre équipe fanion. Tous les clubs de ce

LES ASSOCIATIONS

groupe peuvent encore penser à la montée comme par malchance peuvent redescendre d'un niveau. Nous avons la chance d'avoir une équipe un temps soit peu rajeunie par rapport à la saison dernière ce qui est un point positif pour le club de l'E.L.H.F. mais celle-ci n'a pas souvent joué au complet du fait de blessures et de suspensions de joueurs.



Au niveau de la coupe de France l'équipe, accéda au second tour et perdit contre Pont-Hébert et en Coupe de Basse Normandie elle se fit éliminer aux dépens de l'équipe de Port en Bessin.

Équipe 1B : Avec son équipe jeune, l'équipe B de l'Entente se classe neuvième de son championnat de quatrième division de district. Cette équipe avec onze matchs joués (4 victoires, 0 nul, 7 défaites ; 21 buts pour et 24 contre). Avec 23 points, elle reste toujours à 8 points de la cinquième place qui serait synonyme pour elle d'une éventuelle montée en troisième division, suite à la refonte des championnats de district avec la suppression de la cinquième division. La route va être longue pour l'équipe réserve, vu la jeunesse de cette équipe manquant d'expérience, par rapport à d'autres équipes ayant des joueurs plus âgés que les nôtres.

Equipe Vétérans : Notre équipe vétérans est repartie pour une saison. Celle-ci joue les vendredis soir sur le stade du Lorey à partir de 20 heures 30. Les matchs se déroulent dans un très bon état d'esprit, avec au final un repas qu'ils partagent à La Table Ronde avec l'équipe adverse. Les vétérans sont les joueurs du club ayant plus de 35 ans. Ceux-ci jouent pour le plaisir de se retrouver autour de leur sport favori. Rappelons que cette équipe participa à deux finales de coupe de la Manche malheureusement toutes les deux perdues.

La commune du Lorey vient de doter le club d'un défibrillateur portatif qui suivra les équipes lors des rencontres à domicile. Une formation aux premiers secours va être mise en place pour plusieurs joueurs et dirigeants du club. Au mois de novembre, le club s'est doté de buts de sixte pour accueillir les débutants de l'Osier. Ceux-ci ont été mis en place sur le terrain du Lorey, en prévision du tournoi annuel qui a lieu le week-end du 26 et 27 juin. Au mois de mai, débiteront des travaux sur le terrain de Feugères, afin de finir les derniers tronçons de drainage, travaux payés par la commune de Feugères et mis en œuvre par le club.

Le club tient à remercier l'ensemble des trois communes pour l'aide financière et matérielle qu'elles apportent au club que ce soit pour son fonctionnement ou pour lui permettre de réaliser des travaux d'amélioration sur ses terrains ou pour investir dans de l'équipement.

Le club remercie aussi tous ses bénévoles et sponsors qui lui permettent aussi de vivre, car sans soutien un club ne peut durer et se développer.

Merci à vous tous qui nous aidez: tous vos gestes sont importants pour aider à faire vivre le club de l'E.L.H.F.

Merci à vous, les habitants des trois communes, d'avoir bien accueilli les bénévoles qui passaient avec les calendriers du club.

LES ASSOCIATIONS

Renseignements :

L'équipe fanion, lorsqu'elle joue à domicile, joue sur le terrain du Lorey. L'équipe réserve de l'E.L.H.F., quant à elle, joue ses matchs à domicile à Feugères.

Les entraînements ont lieu tous les vendredis soir au terrain du Lorey ou au terrain d'Hauteville-la-Guichard.

Les matchs de coupe ont lieu sur l'ensemble des terrains de l'Entente.

Pour tous renseignements au niveau du club, vous pouvez contacter le président Patrice Le-noan au 02.33.47.89.32 ou consulter les nouvelles du club sur son blog <http://elhf.over-blog.com>

ASSOCIATION DE TENNIS DE FEUGÈRES

Organisatrice en 2009 du Trophée des Marais, l'association de tennis de Feugères n'a pas réussi l'exploit de remporter cette 7^{ème} édition, pourtant à domicile et sur un terrain refait à neuf. Malgré les nombreux encouragements d'un public enthousiaste, elle a dû laisser partir le trophée vers la commune voisine de Marchésieux qui remporte cette compétition pour la 1^{ère} fois (St-Sébastien-de-Raids termine 2^{ème}).

Nul doute que les joueurs de Feugères auront à cœur de prendre leur revanche lors de la prochaine édition qui se déroulera fin août à Marchésieux.

Le terrain de tennis de Feugères est ouvert à tous, tout au long de l'année, à condition de posséder une carte d'adhérent ou de louer le court (voir tarifs ci-dessous) et de respecter les installations.

TARIFS CARTES

- 12 ans	6 €
12 à 18 ans	10 €
+ 18 ans	20 €
invité :	2 € / heure
location court :	5 € / heure

Les cartes sont en vente à
l'épicerie TOULORGE.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter un des membres de l'association.

LES ASSOCIATIONS

Composition du bureau :

Président :	Ludovic GIARD
Vice-président :	Denis BOCQUET
Secrétaire :	Ingrid GIARD
Secrétaire adjointe :	Charlène TOULORGE
Trésorière :	Edith HARIVEL
Trésorier adjoint :	Maxime GERMAIN
Membres :	Jérémy GIARD, Sylvain GIARD, Aude HULMER, Pascale LECANU, Maurice TOULORGE, Myriam TOULORGE

ETAT CIVIL 2009

NAISSANCES

SUZANNE Aurélie
LEMIRRE Philomène
LE GOLISSE Yann
LEFORESTIER Lilou
LEBACHELEY Louane
DORLEANS Leïla
CACHARD FISCHER Eloan
BILLON Louise
AUBERT Elise

MARIAGE

SAUVEGRAIN Jérôme
& THOMINE Séverine

TRANSCRIPTIONS DE DECES

TAPIN Nicole
CHAMPEL Léon

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte le mardi de 16H à 19H et le vendredi de 16H à 18H. Il est possible de laisser un message sur le répondeur téléphonique au 02.33.07.60.71, par télécopie au même numéro ou par courriel à "mairie.feugeres@wanadoo.fr"

SI VOUS VENEZ DE VOUS INSTALLER À FEUGÈRES

N'oubliez pas de passer à la mairie assez rapidement afin de vous faire connaître. Munissez vous de votre livret de famille pour la mise à jour du fichier de population et votre inscription sur les listes électorales si vous le souhaitez.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES SIMPLIFIÉES

Les fiches d'état civil sont supprimées depuis le 26 décembre 2000. Pour justifier de votre état-civil, il vous suffit de présenter l'original ou une photocopie lisible de votre livret de famille, de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

La certification conforme des photocopies de documents est supprimée. Il vous suffit de fournir une photocopie lisible du document original.

CARTE D'IDENTITÉ NATIONALE

A l'appui de la demande de carte nationale d'identité, vous devez fournir :

- L'ancienne carte d'identité, si vous en possédez une, sinon 25 € en timbre fiscal et le livret de famille.
- Un extrait d'acte de naissance (délivré par la mairie du lieu de naissance pour les personnes nées en métropole).
- Deux photographies.
- Un justificatif du domicile.
- L'autorisation du responsable légal pour les demandeurs mineurs.

La présence du demandeur est obligatoire pour les signatures et la prise d'empreinte digitale. Le délai de délivrance est d'environ trois semaines.

PASSEPORT: (NOUVELLE FORMULE SÉCURISÉE)

A l'appui d'une demande de passeport vous devez fournir :

- Une copie intégrale de l'acte de naissance (délivré par la mairie du lieu de naissance pour les personnes nées en métropole) pour une première demande ou un remplacement (perte ou vol)
- L'ancien passeport s'il s'agit d'un renouvellement
- Votre livret de famille ou votre carte nationale d'identité
- Deux photographies (nouvelles normes)
- Un justificatif du domicile
- L'autorisation du responsable légal pour un demandeur mineur
- Un timbre fiscal de : 89 € pour un adulte, 20 € pour un mineur non émancipé (- 15 ans) et pour un mineur de plus de 15 ans, 45 € (timbres fiscaux)
- Valable 10 ans pour les adultes et 5 ans pour les moins de 18 ans
- Depuis le 25 avril, les passeports sont biométriques et donc délivrés dans les mairies équipées de dispositifs de recueil de données, telles que Coutances, Saint-Lô, La-Haye-du-Puits

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les demandes d'inscription sur les listes électorales sont recevables pendant toute l'année jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre inclus.

L'inscription d'office n'existe que pour les jeunes arrivant à l'âge électoral.

Les inscriptions prennent effet le 1er mars de l'année suivante.

INSCRIPTION DES ENFANTS À L'ÉCOLE

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez passer d'abord à la mairie pour obtenir une autorisation d'inscription.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le ramassage des ordures ménagères se fait le jeudi tous les quinze jours, de septembre à fin mai et tous les jeudis, de juin à fin août. La poubelle ne doit contenir aucun déchet qui peut être déposé soit à la déchetterie, soit dans les conteneurs.

Nous vous rappelons qu'aucun dépôt ne doit être fait autour de ces conteneurs et nous vous demandons de faire l'effort indispensable au maintien de la propreté de ce site. Il serait dommage d'avoir à recourir aux sanctions.

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Le responsable de la salle communale pour les locations (réservation, remise des clefs, état des lieux ...) est: M. Daniel GIARD – 7, Place du Pressoir 50190 FEUGERES – Tél : 02 33 07 64 08
Le prix de base de la location est de 90 € pour les habitants de la commune et de 150 € pour les habitants d'autres communes.

Aucune réservation ne sera acceptée sans acompte de 50 % du coût de la location.

La location des couverts est facturée 0.50 € par convive, l'électricité et le chauffage 0.15 € par kw/h consommé.

Les locataires sont tenus de rembourser la vaisselle cassée. Toute dégradation constatée sera facturée ainsi que des heures de ménage si la salle n'est pas propre au moment où les clefs sont rendues.

RECENSEMENT DES JEUNES FRANÇAIS

Tous les Français (garçons et filles) sont tenus de se faire recenser, à la mairie de leur domicile, entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le maire remet systématiquement à tout recensé volontaire une attestation de recensement. Cette attestation, pour laquelle il n'est pas délivré de duplicata, sera nécessaire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat, permis de conduire par exemple).